

## FAQ pour site AUDITION PLUS:

Qu'est-ce qu'un audioprothésiste?	C'est un professionnel de santé, spécialiste de la correction auditive, titulaire du diplôme d'état. Au regard de la loi, l'audioprothésiste est le seul professionnel habilité à procéder à l'appareillage auditif d'une personne.
Pourquoi porter deux aides auditives?	Le principe de la stéréophonie s'applique aussi à l'audition humaine. Le centre auditif du cerveau est relié à deux microphones indépendants...à savoir les deux oreilles. Si une seule de vos oreilles fonctionne il vous est difficile de comprendre dans le bruit ou de localiser les sons.
Est-ce que les appareils auditifs sont remboursés?	Oui, depuis janvier 2019, pour un adulte la base de remboursement de l'appareillage auditif est fixée à 300€ par oreille. La Sécurité Sociale rembourse 60% de 600€ pour deux oreilles soit 360€. Votre mutuelle versera ensuite la part complémentaire. Le tiers payant permettra dans certains cas un remboursement directement à l'audioprothésiste. Nous accompagnons les patients dans les démarches de remboursement et de demande d'aides supplémentaires. Afin que le coût ne soit pas une barrière à l'appareillage, votre audioprothésiste accepte un paiement échelonné selon vos possibilités.
Le reste à charge 0€? Comment ça marche? 100% santé	C'est un dispositif de prise en charge pour les appareils auditifs de classe I ou de classe II accompagnés d'une prestation initiale, et de l'ensemble des prestations de suivi. Nous vous accompagnons pour le dossier de remboursement auprès de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.
Est-ce que vous faites des appareils auditifs rechargeables?	Aujourd'hui la majorité des marques d'audioprothèse proposent du rechargeable. Nous avons un large choix d'appareils auditifs rechargeables!
Est-ce que vous faites toutes les marques?	Oui, nous sommes audioprothésistes indépendants, nous ne sommes pas soumis à une marque. Toujours à la pointe de la technologie, nous choisissons un appareillage en fonction du patient et commandons les appareils pour une adaptation sur mesure.
L'entretien des appareils auditifs?	Pour votre bien être auditif il ne faut pas négliger l'entretien de vos appareils. Pas besoin de RDV. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à entretenir vos aides auditives.  Venez découvrir au laboratoire notre gamme d'entretien des systèmes auditifs. Nous vous proposons une démonstration pour bien vous guider dans le nettoyage et le séchage de vos appareils.  <u>Notre plus:</u> Il existe des écrans électriques pour la déshumidification permettant un meilleur entretien et une durée de vie allongées pour vos appareils auditifs.  <u>Nouveau:</u> Un écran nettoyant et séchant! à découvrir!

## Ecrin nettoyant et séchant, le Perfect Clean:



Nettoyage haute définition pour tous types d'aides auditives d'un simple geste :

- Nettoyage : élimine le cérumen
  - Désinfection : solution anti-bactérienne active + UV-C
  - Séchage : système ventilé et contrôlé
- Durée du cycle : 60 minutes



*Recharge pour Perfect Clean. Solution anti-bactérienne et désinfectante qui dissout le cérumen, à remplacer tous les 2 mois.*

Je déménage, comment faire le suivi de mes appareils auditifs?

Votre audioprothésiste vous propose, en cas de déménagement, les coordonnées d'un confrère, proche de votre nouveau domicile, susceptible d'assurer le suivi de l'appareillage.

Combien de temps pour s'adapter à ses aides auditives?

### **L'adaptation, un facteur clé pour le succès de l'appareillage :**

L'adaptation est une étape délicate mais essentielle pour l'adoption totale et définitive de l'équipement auditif. En moyenne pour les porteurs elle s'étend d'un à trois mois. Cette phase permet d'apprendre à réentendre et à s'accommoder à sa nouvelle écoute. Sans elle, certaines personnes peuvent se décourager et être tentées de laisser leur équipement au fond d'un tiroir. La phase d'adaptation aux aides auditives commence dès le début de la période d'essai, et prend fin lorsque l'on s'est parfaitement habitué et que l'on a adopté définitivement son équipement auditif. L'audioprothésiste connaît vos besoins en terme d'adaptation, il pourra vous décrire les différentes étapes, les rythmes et la progression.

Il est certain que le porteur d'aides auditives ne retrouvera pas totalement l'écoute de ses 20 ans. Il s'agit plutôt d'une toute nouvelle écoute, qualitative, très efficace, mais différente. Sachant, en effet, que le délai moyen de prise de conscience de la gêne auditive est de 7 ans, le patient devra dans un premier temps se re-familiariser avec tous les sons de son environnement. Certaines personnes sont surprises et émerveillées de redécouvrir des sons oubliés, comme le chant des oiseaux, ...

La rééducation auditive?

La rééducation auditive est très importante. Nous vous encourageons à porter vos appareils chaque jour au minimum 4 heures. La première période d'adaptation et de rééducation est nécessaire avant l'obtention d'un résultat social optimal, sans gêne.

Comment sécher mes appareils auditifs?

Nous proposons plusieurs solutions pour sécher les appareils auditifs:

### La boîte hydrostop:



Chaque soir vous retirez vos appareils auditifs en laissant le tiroir pile ouvert. Vous placez vos appareils dans la boîte hydrostop. Cette boîte est spécialement conçue pour retirer l'humidité résiduelle.

N'oubliez pas de remplacer 2 fois par an la pastille placée au fond de la boîte hydrostop.



### Ecrin chauffant, le Perfect Dry:



Système de séchage électrique pour appareils auditifs étudié pour 2 contours avec embouts et plus. Température maxi de 40°. Ventilation homogène sans condensation. Branchement sur secteur. Durée du cycle 2 heures.

### Ecrin chauffant, le Perfect Dry Lux



Dispositif électronique pour l'entretien et le rangement de tous types d'aides auditives. L'entretien est obtenu par association d'une désinfection UV-C 360° et d'un séchage à air chaud pulsé. Cette association assure une élimination de 99% des bactéries. Branchement sur secteur ou USB. Durée du cycle 30 minutes.

### Ecrin nettoyant et séchant, le Perfect Clean:



Nettoyage haute définition pour tous types d'aides auditives d'un simple geste :

- Nettoyage : élimine le cérumen
  - Désinfection : solution anti-bactérienne active + UV-C
  - Séchage : système ventilé et contrôlé
- Durée du cycle : 60 minutes



*Recharge pour Perfect Clean. Solution anti-bactérienne et désinfectante qui dissout le cérumen, à remplacer tous les 2 mois.*


Informations sur le devis et le contenu de la prestation indissociable de l'appareil auditif?

Pour vous proposer un devis correspondant à un appareillage adapté à votre cas, l'audioprothésiste que vous consultez a été conduit en particulier à :

- vous questionner afin d'évaluer votre gêne, vos besoins, votre motivation, vos antécédents...
- examiner vos conduits auditifs
- mesurer votre audition en vous faisant entendre des sons au casque (audiométrie tonale)
- mesurer votre tolérance aux sons forts (seuils d'inconfort)
- mesurer votre compréhension de la parole en vous faisant entendre des mots (audiométrie vocale)
- vous informer sur les différents appareillages disponibles et réalisables, leur utilisation, leur entretien, leur coût, leur durée de vie, les conditions de remboursement par les organismes de prise en charge.

De plus, la prestation indissociable de l'appareil qui vous est proposé **inclut le nombre de séances chez l'audioprothésiste nécessaires** :

1. **à l'adaptation ou l'application prothétique, la délivrance et le contrôle immédiat** de l'appareillage qui comprend notamment :
  - la prise d'empreinte des conduits auditifs externes, si le type d'appareillage le nécessite

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les essais d'un ou plusieurs appareils, avec à chaque fois l'ensemble des réglages nécessaires.</li> <li>- le contrôle immédiat de l'efficacité prothétique en utilisant tous les tests audiométriques nécessaires</li> <li>- l'ajustement anatomique de l'appareil</li> <li>- l'adaptation progressive du réglage des appareils lors de séances d'essais permettant la personnalisation du traitement du signal, avec, à chaque séance, le contrôle d'efficacité de l'appareillage par l'audiométrie tonale et vocale ainsi que de votre appréciation</li> <li>- votre information sur l'utilisation, la manipulation, l'entretien des appareils, le changement des piles, les conditions d'utilisation en fonction des situations sonores la durée et le contenu de garantie...</li> </ul> <p><b>2. au suivi prothétique régulier et au contrôle permanent de l'appareil pendant toute la durée de votre appareillage avec le même appareil qui comprend au minimum</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des séances de contrôle d'efficacité au 3<sup>e</sup> mois, au 6<sup>e</sup> mois et au 12<sup>e</sup> mois après la délivrance de l'aide auditive, puis une fois par semestre selon les besoins du patient</li> <li>- les contrôles effectués lors de ce suivi comportant tous les tests audiométriques nécessaires, les vérifications mécaniques et acoustiques des appareils et le nettoyage.</li> <li>- la gestion administrative de votre dossier, et notamment l'élaboration du (ou des) compte(s) rendu(s) d'appareillage au médecin prescripteur et à votre médecin traitant.</li> </ul>
<p>Est-ce que vous proposez des écouteurs TV?</p>	<p>Nous proposons de nombreuses solutions pour écouter la télévision. Toutes les marques proposent des accessoires permettant d'écouter la télévision directement dans les appareils auditifs tout en restant connecté à votre entourage.</p> <p><u>Le casque TV 840 Sennheiser</u></p>  <p><b>Idéal pour les écrans plasmas</b> Le SET TV 840 s'appuie sur une technologie de transmission Haute Fréquences qui est insensible aux perturbations occasionnées par les écrans Plasmas.</p> <p>Venez l'essayer au laboratoire!</p>
<p>Est-ce que vous récupérez les piles usagées?</p>	<p>Vous pouvez déposer vos piles au laboratoire ou dans d'autres lieux de collecte de piles usagées.</p>
<p>Est-ce que vous récupérez les anciens appareils auditifs?</p>	<p>Votre audioprothésiste récupère et transmet vos anciens contours à l'association Audition Solidarité pour ses missions humanitaires en France et dans le monde. <a href="http://www.auditionsolidarite.org">www.auditionsolidarite.org</a></p>
<p>Est-ce que les piles sont remboursées?</p>	<p>Les piles sont remboursées en partie par la sécurité Sociale et la Mutuelle une fois par an.</p>
<p>Dépistage auditif?</p>	<p>Votre audioprothésiste vous propose de réaliser des mesures de votre audition* afin d'estimer s'il y a une anomalie et, le cas échéant, la nécessité de consulter un médecin ORL. Ce dernier est le seul habilité à procéder à l'ensemble des examens en vue d'établir un diagnostic et un choix de traitement (médicaments, chirurgie ou appareils auditifs). * mesures auditives non médicales.</p>
<p>Que faut-il faire pour faire un essai d'appareillage auditif?</p>	<p>C'est le spécialiste des oreilles, l'ORL, qui décidera si vous devez bénéficier d'un essai d'appareillage auditif. Il vous remettra un audiogramme et une ordonnance pour un essai d'appareillage. Vous</p>

	<p>pourrez ensuite prendre un RDV chez l'audioprothésiste.</p> <p>Suite à l'essai, votre audioprothésiste remettra un courrier au médecin ORL contenant le compte rendu de l'essai et de la rééducation auditive.</p> <p>C'est l'ORL qui confirmera l'appareillage auditif et fournira une ordonnance permettant les remboursements auprès des différents organismes Sécurité sociale et Mutuelle.</p>
Est-ce que vous faites un devis d'appareillage auditif?	<p>Votre audioprothésiste s'engage à fournir, avant toute acquisition, un devis normalisé (conforme à l'arrêté du 31 octobre 2008) détaillant notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le modèle d'aide auditive et sa valeur unitaire,</li> <li>• La prestation d'adaptation et de suivi associé, sa valeur et son contenu,</li> <li>• La durée de la garantie</li> </ul>
Est-ce que vous pouvez m'aider pour les démarches administratives?	<p>Votre audioprothésiste s'engage à vous informer sur l'ensemble des démarches administratives et recherches de financement possibles (MDPH, AGEFIPH...) afin que vous puissiez bénéficier des meilleures conditions de prise en charge financière de vos aides auditives, y compris pour les remboursements de l'assurance maladie et de votre complémentaire santé.</p>
Est-ce que je peux choisir mes appareils auditifs?	<p>Votre audioprothésiste s'engage à proposer chaque fois que c'est possible, plusieurs solutions auditives de niveaux technologiques différents, afin de vous aider dans votre choix.</p> <p>Le choix d'une solution auditive est généralement un compromis entre la performance de l'aide auditive, les besoins liés à l'environnement sonore et le reste à charge du patient.</p>
Est-ce possible d'avoir des appareils pour entendre au milieu du bruit, comme au restaurant?	<p>Entendre dans un environnement bruyant, dans un restaurant ou lors d'un rassemblement n'est plus un défi. grâce au micros directionnels et à la technologie de réduction de bruit de vos aides auditives vous pouvez communiquer de façon confortable.</p>
Est-ce que vous faites un essai préalable d'appareils auditifs?	<p>Votre audioprothésiste vous propose d'essayer les aides auditives chez vous, dans un environnement quotidien, pendant une période minimale de 2 semaines avant votre décision d'acquisition, afin de bien vous rendre compte de l'apport de votre appareillage auditif.</p>
Le suivi des appareils auditifs?	<p>Un suivi régulier et illimité: votre audioprothésiste vous garantit une prestation de suivi pendant toute la durée de vie de l'appareillage, généralement 5 à 6 ans.</p> <p>Cette prestation n'est pas limitée en nombre de RDV.</p>
Les appareils auditifs sont-ils garantis?	<p>Nos appareils auditifs sont garantis 4 ans dans le cadre d'une utilisation conforme aux recommandations du fabricant.</p>
Est-ce que vous proposez un système auditif compatible avec la boucle d'induction magnétique des lieux publics comme cinéma, théâtre...?	<p>L'accessibilité aux lieux publics avec la boucle magnétique.</p> <p>Votre audioprothésiste s'engage à proposer systématiquement une solution auditive compatible avec cette technologie optimale pour un déficit auditif d'au moins 60 dB afin de faciliter la participation aux activités sociales et culturelles.</p> <p>La boucle d'induction magnétique est un moyen économique et efficace de transmettre, sans fil, un signal sonore directement aux appareils auditifs. elle permet une meilleure compréhension dans les espaces sonorisés équipés (cinéma, théâtre, salle de conférence...), au téléphone et à la télévision.</p>

